

DECRET N°72-244 du 20 septembre 1972

portant désignation de ministres intérimaires et rattachant le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Information et du Tourisme au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 21 septembre 1972, Mr Mama AROUNA, Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.

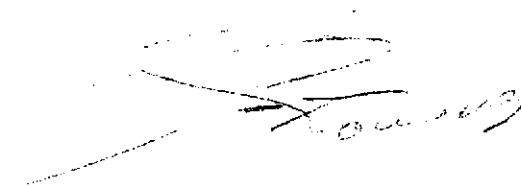
Article 2 - Pour compter du 23 septembre 1972, Mr Mama AROUNA, Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.

Article 3 - Le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Information et du Tourisme sont rattachés au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel durant l'absence des Ministres titulaires de ces départements.

Article 4 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 septembre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-ACDN-CEDN-CNI-IGF-Gde Chanc. 6
DEP-DAAJL-Dtion Stat. 6 - JORD - ACN 2.